



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES NORD AFRICAINS POUR LA LAÏCITÉ

(A Q N A L)

Mémoire sur le

Projet de loi No 77 Loi sur l'immigration au Québec

Commission des relations avec les citoyens



Ce n'est pas parce que c'est ainsi que cela doit forcément l'être...

Anonyme

"La peur de l'autre alimente l'intolérance...

Il est essentiel pour le monde que de nouvelles visions émergent.

*À travers l'art, la culture, l'éducation, la science, la communication, la spiritualité,
(...) Se rassembler sans se ressembler... rassembler pour assembler."*

Cheikh Khaled Bentounes

***Nous sommes venus au Canada et au Québec pour être
Des citoyens à part entière***

Janvier 2016



Commission des relations avec les citoyens

TABLE DES MATIERES

Association Québécoise des Nord-Africains pour la Laïcité (AQNAL)	1
Auteur :	Erreur ! Signet non défini.
Présentation résumée	6
Introduction	7
Quelques remarques préliminaires	8
PROBLÉMATIQUE :	10
Hypothèses :	11
Des espaces séparés ou un espace commun à tous les citoyens.....	13
Compréhension.....	13
Nous avons lu avec attention le	13
L'insertion socioprofessionnelle et le maintien en emploi.....	15
Les incertitudes, les ambiguïtés et autres contingences	15
Les obstacles systémiques ne sont pas les seuls freins à l'insertion socioprofessionnelle	16
Les cultures institutionnelle et industrielle du Québec	17
Prise de conscience : Une stratégie d'insertion socioprofessionnelle et de gestion des carrières des personnes immigrantes.	18
Une insertion socioprofessionnelle intelligemment pensée et mise en œuvre	19
Gestion du recrutement des personnes immigrantes	20
Un statut de ressortissant étranger,	22
La «frontière» si chère à John Fitzgerald Kennedy. Il y a, dans ce mot, une idée d'opposition, de différence.	24
A qui ce ressortissant étranger va-t-il s'identifier ?”	24
Pourquoi un côté de la frontière serait meilleur que l'autre ?	26
Conclusion.....	26
Recommandations.....	28



PRESENTATION

Ferid Chikhi

**Conseiller en insertion socioprofessionnelle
Et Consultant en intégration socioculturelle.**

Diplômé en littératures et civilisations d'expression anglaise Ferid Chikhi détient une maîtrise en sciences de l'Administration.

À son arrivée au Canada il opte pour le Québec comme terre d'accueil.

Ses motivations étaient surtout en lien direct avec les Libertés individuelles, la place du citoyen, sa sécurité et sa protection par les institutions et "la langue française associée aux valeurs d'égalité".

Il est auteur de plusieurs articles, réflexions et analyses traitant des questions d'intégration de l'immigration et des problématiques liées à l'emploi au Québec.



Commission des relations avec les citoyens

*Nous sommes venus au Canada et au Québec
pour être des citoyens à part entière*

Réflexion autour du projet de

*Projet de loi No 77
Loi sur l'immigration au Québec*



L'Association Québécoise des Nord-Africains pour la laïcité souligne que les immigrants qui arrivent au Québec y viennent avec la ferme volonté d'y vivre une citoyenneté à part entière ainsi que la ferme intention de faire partie de la société d'accueil selon les valeurs universellement admises et acceptées par toutes et par tous.

Ce sont les libertés et ***“les valeurs du vivre ensemble et en bonne intelligence”*** qui préservent la cohésion sociale pour laquelle les premiers Québécois ont œuvré pendant des siècles pour faire de cette Province un État distinct et une Nation avec ses spécificités et ses particularités reconnues et admises par toutes et par tous comme singulières.

Toutes ces immigrantes, tous ces immigrants qui ont choisi le Québec comme terre d'accueil ne sont pas sélectionné-e-s par le Québec (Certificat de sélection) parce qu'ils sont musulman-e-s, maghrébin-e-s, arabes, berbères, bosniaques, russes, roumains, camerounais-e-s, haïtien-e-s ou une autre appellation qui conviendrait le mieux à ceux qui voudraient les qualifier comme tel. Ils sont venus au Canada et au Québec pour être considéré-e-s comme citoyen-ne-s à part entière.

Présentation résumée

L'immigration au Québec malgré son importance dans le façonnement de la société dans son ensemble ne semble pas bénéficier de l'importance qualitative qu'elle mérite. Les perceptions de ses contours à partir



des analyses, des recherches, des observations et autres études sociologiques ou statistiques sont loin de faire l'unanimité. Est-ce un point positif ou au contraire cela constitue-t-il un paramètre de discorde et par conséquent appelle à des échanges et des éclairages nouveaux ?

À notre avis, ça a le mérite d'être mis sur la table et nous sommes favorables à cette diversité d'observations et de remarques pour la plupart intéressantes par leurs contenus dans la grande majorité des cas, et, bien entendu tout à fait, inacceptables dans quelques-uns.

Notre propos, celui des membres de l'Association Québécoise des Nord-Africains pour la laïcité, se veut un élément parmi tant d'autres qui aiderait à aborder la question de l'immigration sous un angle différent et tout à fait exceptionnel, même si les points abordés ont été quelques fois analysés et discutés.

Nous ne donnerons pas un avis juridique sur les articles de ce projet de loi parce que nous estimons qu'il y a suffisamment d'experts en la matière qui seront plus pertinents que nous. Cependant, nous aborderons en particulier :

- 1) Les espaces qu'ils soient séparés ou communs à tous les citoyens ; le sujet qui fâche, celui de l'insertion socioprofessionnelle et du maintien en emploi avec tout ce que cela apporte comme incertitudes, comme ambiguïtés et autres contingences.
- 2) Nous nous exprimerons sur les obstacles systémiques qui ne sont pas les seuls freins à l'insertion socioprofessionnelle et nous parlerons aussi de la culture industrielle du Québec qui n'a jamais été considérée comme un atout ou au contraire comme un frein à l'insertion socioprofessionnelle intelligemment pensée et mise en œuvre par le management Québécois.
- 3) Dans une autre partie du mémoire il est question de la gestion du recrutement des personnes immigrantes et notamment le statut du ressortissant étranger et la transition vers celui de l'immigrant avant celui du citoyen.

Enfin de compte, le non emploi des immigrants les perceptions et les visions telles qu'elles ressortissent du statut de l'immigrant, de son groupe ethnique et de son espace de vie.

INTRODUCTION

Le présent mémoire propose une brève analyse de quelques-uns des grands de questionnements sur le contenu du loi Projet de loi No 77 sur l'immigration au Québec présenté par le gouvernement.

Nous sommes venus au Canada et au Québec pour être des citoyens à part entière. Projet de loi 77



Il ne s'agit pas d'un raccourci - comme l'imagineraient encore une fois celles et ceux qui ne seront pas en accord avec l'argumentaire ou le mode de pensée – puisqu'il s'attèle à faire ressortir les éléments d'appréciation qui nous paraissent les plus pertinents par leurs impacts sur les immigrants, leurs sélections et leurs intégrations partielles ou complètes à la société québécoise.

Quelques remarques préliminaires

Nous considérons que lorsqu'un gouvernement ou une institution projette de modifier, compléter ou remplacer une politique qui a déjà fait l'objet de plusieurs révisions à dix ans d'intervalle, c'est que des insuffisances, des difficultés, des blocages, des obstacles et des échecs ont été relevés dans la mise en œuvre quotidienne de cette politique et de ses effets sur les citoyens concernés ou pour le moins c'est que les coûts prévus ont été largement dépassés sans les effets positifs escomptés.

Nous trouvons tout à fait louable de faire un travail d'ajustements et de mise à niveau chaque fois que nécessaire. Cependant, nous pensons, nous avons toujours imaginé et nous avons toujours cru, que ces modifications ne devaient porter que sur des aspects de mise en œuvre à caractère opérationnel sans pour autant remettre en question les fondements même de cette loi et de la stratégie qui la véhicule suite à leur adoption par cette honorable assemblée parlementaire.

AQNAL se questionne sur les effets de cette loi une fois adoptée. Ne s'agit-il pas d'un changement de modèle de sélection qui propose d'éviter des dérives observées depuis presque une dizaine d'années sous forme d'opérations pilotes ?

S'engager à modifier le processus de sélection pour paraît-il le mettre au diapason de ceux des autres pays accueillant encore et plus d'immigrants est tout à fait méritoire mais il existe des causes essentielles des dysfonctionnements observés ici et là dans la prise en charge de toutes celles et de tous ceux qui sont déjà à Montréal ?

Le fait de changer le processus de sélection par des rapiécages tel que l'introduction du concept "ressortissant étranger" (Comme le prévoyait la loi no 394, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec et d'autres dispositions législatives afin de faciliter semble-t-il une sélection de choix mais rallongeant le



processus d'intégration des immigrants au marché du travail n'est-il un moyen qui laisse au fédéral le choix et la sélection finale des immigrants qui devraient être sélectionnés par le Québec ?

En fait, nous observons que sous le couvert d'une meilleure approche des cibles que constituent les bassins de provenance des immigrants, ce sont seulement les processus en amont – dont le certificat de sélection qui est une propriété immatérielle du Québec ainsi que les bassins de provenance des immigrants - qui seront modifiés en profondeur alors que ceux qui sont en aval sont occultés. (L'accueil, l'installation et l'intégration). Pourtant, personne n'ignore que c'est en aval de la politique d'immigration que le bât blesse. (Contraintes organisationnelles et opérationnelles, insuffisances de budgets, compétences insuffisantes de l'encadrement).



PROBLÉMATIQUE :

Nous savons que des études, des réflexions, des rapports statistiques laissent entendre, et il en ressort clairement, qu'en partie les droits, mais aussi les devoirs, des immigrants ne génèrent pas les résultats escomptés ce qui laisse supposer deux situations :

1) Les précédentes politiques n'ont pas été conséquentes et ont produit des effets pervers tels que le non emploi de ressources humaines pourtant disposant de potentiels extraordinaires, par leurs qualifications, leurs compétences et leurs expériences. Les conséquences étant dans la plupart des cas dramatiques, d'abord sur leur santé mentale et au plus loin sur l'avenir de leurs enfants et de leur stabilité sociale.

Ce qui nous fait penser qu'il est nécessaire, mais pas suffisant, de revoir cette politique si la mise en œuvre ou les dispositions de son application ne sont pas réfléchies au préalable.

2) Il est certes essentiel que la politique d'immigration soit revue et corrigée en fonction des besoins, des attentes et des obligations des immigrants anciens et nouveaux, considérant que certaines des pratiques légales, des facilités et des accommodements dont bénéficient les uns pourraient être étendus aux autres, le tout en corrélation avec les besoins nouveaux, non seulement, de toute la société d'accueil, mais aussi, et surtout, des besoins de son développement et de son émancipation.

Il y a malgré tout cela, un paradoxe : nous avons toujours pensé qu'il y avait un droit universel au Québec et qu'il était applicable à tous ses citoyens sans distinction de race, d'origine, de culture, etc. mais il semble que ce n'est pas le cas. Nous avons la profonde conviction que les citoyens Canadiens que nous sommes depuis des décennies resteront au Québec et à jamais des immigrants parmi tant d'autres, des nouveaux arrivants parmi tant d'autres et avec ce projet de loi nous serons, encore une fois, être mis à l'index. Peut-être ghettoïsé parce que : musulmans, maghrébins, arabes etc. ? Contrairement à ce qui s'observe dans bien d'autres provinces.



Sinon, comment se fait-il qu'après plus de cinq ans, 20 ans ou plus, n'importe lequel des nouveaux arrivants, qui deviendra ressortissant étranger en terre Québécoise avant d'être immigrant permanent est toujours et pareillement qualifié d'immigrant (section III article 17) ?

Hypothèses :

De la méthodologie proposée : Si nous émettons - et il s'agit là seulement d'une hypothèse - selon laquelle le bilan des deux premières politiques d'immigration n'a pas été concluant nous avons plusieurs questionnements :

- 1) Pourrait-on considérer qu'elles n'ont pas été bien réfléchies et bien mises en œuvre en amont et c'est pour cela que les prémices de la disparition du CSQ est programmée ?
- 2) N'aurait-il pas été plus judicieux, d'abord de lister les aspects positifs et les aspects négatifs qu'elles ont engendrées ?
- 3) Présumer que ce projet de loi est proposé à la discussion pour tenter de contrer leurs effets pervers et endommageant en abandonnant des bassins de sélection acquis d'une façon ou d'une autre à la francophonie ?
- 4) Est-ce que les principes de travail qui ont encadré les deux premières politiques n'ont pas été validés, suffisamment pensés et raisonnablement analysés avant de les faire adopter par les majorités de l'époque ?
- 5) Ne faut-il pas considérer l'échec de leurs mises en œuvre ?

Si la réponse est affirmative, demandons-nous d'abord où résident les insuffisances ?

Demandons-nous si les vraies contraintes ne seraient pas plutôt au niveau des procédures d'application, des budgets alloués et / ou des organisations responsables de la mise en application de ces politiques malgré les divers et multiples ajustements qui leur ont été apportés et qui seraient inadaptées ?

Certes, la nouvelle politique sous la présentation qui en est faite souligne quelques obstacles, quelques freins, et questionne sur les solutions à appliquer... mais est-ce, encore une fois, la bonne démarche ? Nous avouons que nous nous interrogeons sur le cheminement que suivra ce projet de loi, les autres textes en amont et ceux qui seront lus en aval ?

Nous sommes venus au Canada et au Québec pour être des citoyens à part entière. Projet de loi 77



Ce que nous suggérons c'est de trouver la piste qui permettrait à tous les immigrants – celles et ceux qui vont arriver et toutes celles et ceux qui sont déjà au Québec - de se fondre dans un espace commun défini par des valeurs, des principes et des règles du **"Bien vivre Ensemble"** et cela restera insuffisant si **"le vivre en bonne intelligence"** n'est pas mis en vigueur.

Par exemple, cela doit être fait impérativement par la formation à l'histoire, à la culture, à la société, et au cadre légal du Québec (droit civil, commissions des droits, des libertés et de la jeunesse, etc.). Certes, cela se fait déjà à l'arrivée des uns et des autres mais AQNAL a observé que cela constitue une goutte d'eau dans l'océan.

Lorsque nous parlons d'un cadre de références nous voulons que cela soit un cadre de références que toutes et tous doivent respecter et auquel chacun et chacune doit adhérer sans contraintes. Par la suite, et seulement par la suite, c'est-à-dire une fois que les dénominateurs communs auront été compris, acceptés et exprimés, il sera possible à chacun de varier et de diversifier sa participation citoyenne par une véritable intégration, une véritable inclusion ou les deux à la fois. Celles et ceux qui refusent de le faire ou encore qui sont seulement soupçonnés de le refuser ne doivent pas être éligibles au maintien au Québec. Celles et ceux qui s'y engagent devront le démontrer tout au long de leur processus d'apprentissage au **"Bien vivre ensemble et en bonne Intelligence"**.



DES ESPACES SÉPARÉS OU UN ESPACE COMMUN À TOUS LES CITOYENS

“Il est dit : “Le projet de loi reprend le mécanisme actuel de gestion des demandes de sélection à titre permanent et l’élargit, notamment, aux demandes de sélection à titre temporaire et aux demandes des employeurs.”

Compréhension

Nous avons lu avec attention le contenu de ce texte et le premier paramètre qui nous a interpellé est celui de la redéfinition de ce qu’est le candidat à l’immigration enserré dans trois catégories avec des politiques qui n’ont qu’un lien très tenu avec celles du Canada

Il y a celle du ressortissant étranger qui **souhaite séjourner à titre temporaire** au Québec et qui se répartit en trois sous catégories :

- La catégorie des travailleurs temporaires ;
- La catégorie des étudiants étrangers ; (Qu’en sera-t-il des étudiants qui font l’objet d’accord intergouvernementaux entre le Québec et le pays d’origine ou avec les autres provinces du Canada, s’ils sont concernés ?)
- La catégorie des personnes en séjour temporaire pour traitement médical.

Il y aussi celle du ressortissant étranger **qui souhaite s’établir** à titre permanent au Québec elle aussi répartit en trois sous catégories :

- La catégorie de l’immigration économique ;
- La catégorie du regroupement familial ;
- La catégorie de l’immigration humanitaire.

Ce projet de loi propose une nouvelle structure et une nouvelle architecture de l’espace commun sans aucune définition de son ou ses utilisateurs pris individuellement, c’est à dire en tant que citoyen. Des groupes majeurs et d’autres mineurs sont imaginés ou pressentis alors qu’il est question d’inclusion.

Dans ce texte il n’est pas question de CITOYEN, de Québécois et de Québécoises, de nouveaux immigrants dans une société qui se veut inclusive et qui change en permanence.



Ce qui nous amène à pousser le raisonnement plus loin en citant les deux auteurs que sont **Michel Crozier et Erhard Friedberg** et qui dans **"L'acteur et le système nous disent** *"Une organisation, phénomène sociologique, est toujours un construit social, qui existe et se transforme seulement si d'une part elle peut s'appuyer sur des jeux permettant d'intégrer les stratégies de ses participants et si d'autre part elle assure à ceux-ci leur autonomie d'agents libres et coopératifs. L'acteur est donc engagé dans un système d'action concret et doit "découvrir, avec la marge de liberté dont il dispose, sa véritable responsabilité" (p. 388) ... "*



L'Insertion socioprofessionnelle et le maintien en emploi

Les incertitudes, les ambiguïtés et autres contingences

Nous avons annoncé que notre réflexion ne porte que sur quelques éléments de ce projet de loi 77, mais il faut dire que nous avons aussi été intéressés par bien des parties du projet de la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion et bien entendu de sélection. L'une d'entre elles est celle de l'insertion socioprofessionnelle qui est reprise en ce qui concerne son amorce dans ce projet.

Mais au préalable, nous tenons à donner un bref avis sur le choix stratégique cité au point 1. 2. Du projet de nouvelle politique en matière d'immigration, c'est à dire les institutions et les milieux inclusifs.

Nous lisons

"une société inclusive, qui prend acte de sa diversité, doit adapter ses institutions et ses milieux (notamment de travail, de l'éducation, de la santé et des services sociaux) afin que l'ensemble des personnes puisse y accéder, y participer et y contribuer en toute équité.

Elle requiert l'adoption de pratiques qui garantissent le respect des droits fondamentaux des personnes et qui favorisent leur pleine participation à la société.

Au-delà des institutions, cette adaptation nécessite la mobilisation de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Les pratiques d'adaptation interculturelle, dont le service-conseil pour les demandes d'accommodement raisonnable, la prise en compte de la diversité ethnoculturelle et l'adaptation des institutions constituent des axes d'intervention récurrents dans les politiques et les plans d'action québécois d'aménagement de la diversité ethnoculturelle.

Cela se fait par la mise en place de diverses mesures et divers moyens d'action, particulièrement dans le secteur public.

Les actions mises en œuvre par les ministères et leurs partenaires depuis les années 1990 confirment un développement globalement positif, ainsi qu'une prise de conscience par les acteurs concernés, des enjeux relatifs à la prise en compte de la diversité ethnoculturelle dans les institutions et les milieux. "

Nous voulons bien aller dans le même sens. Il est vrai que des résultats intéressants ont été observés çà et là, mais soyons sérieux, si grâce à toutes ces mesures, depuis 15 ans, ont obtenu des effets aussi



dérisoires demandons-nous alors comment les améliorer, les rendre plus percutants et surtout arriver à en faire des mesures plus inclusives si les acteurs refusent de s'adapter aux règlements, aux principes de gestion collective et au bon fonctionnement des services, des organismes et des institutions, etc. ? Il est bien entendu qu'il est question des acteurs mais il doit aussi être question de leurs rôles dans ces institutions et ces organisations.

En ce qui a trait aux **obstacles systémiques à l'insertion socioprofessionnelle** l'évaluation qui en est faite nous apprend que **les pertes liées à la sous-utilisation des compétences des personnes immigrantes se chiffraient à plus de 10 milliards \$¹**. Pourtant, et c'est là, une autre rupture que font les auteurs de cette nouvelle politique, ils attestent que les politiques de 1990 et de 2008 ont atteint des résultats positifs, par contre, malgré le fait qu'ils soulignent le non emploi des Africains et autres maghrébins, malgré le fait qu'ils proviennent des seuls grands bassins francophones, ils ne parlent pas de leur nombre. Cela reste de simples indicateurs sans dynamique réelle. Et, sans transition, ils préconisent que

“Pour développer leur potentiel et participer au développement durable de leur milieu, toutes et tous doivent pouvoir accéder à un emploi à la hauteur de leurs compétences et se réaliser pleinement.

Cependant, les difficultés d'insertion socioprofessionnelles observées parmi les personnes immigrantes, particulièrement les femmes, et les personnes de minorités visibles, nées au Québec ou à l'étranger, appellent à la mise en place de stratégies mieux ciblées dont les retombées sont observables et durables.

Lorsqu'il est question des difficultés d'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger, celles liées à la reconnaissance des compétences sont les principales évoquées.

Cette question devra continuer de faire l'objet d'une attention soutenue de la part du gouvernement du Québec et engager tous les acteurs du marché du travail, dont les organismes réglementant les professions et les métiers, y compris les ordres professionnels.”

Les obstacles systémiques ne sont pas les seuls freins à l'insertion socioprofessionnelle

¹ Jeffrey G. REITZ, Josh CURTIS et Jennifer ELRICK, « Immigrant Skill Utilization: Trends and Policy Issues », *Journal of International Migration and Integration*, février 2014, vol. 15, p. 1-26.



Même les démarches, les programmes d'accès à l'égalité en emploi, les politiques d'assouplissement de la reconnaissance des qualifications, des compétences et des expériences par les ordres professionnels n'aboutissent qu'à des intégrations très tamisées et sans impact sur les groupes de populations concernées et cela reste dérisoire en matière d'impact sur le reste de la société d'accueil.

Ces populations qui ne se limite pas aux seuls immigrants mais concerne aussi '**les groupes cibles... minorités visibles, minorités ethniques, Autochtones, femmes et personnes handicapées**. ... qui subissent le même sort... puisqu'il **semblerait que la complexité de mise en œuvre et de suivi des PAE décourage les employeurs et limite leur impact**. Ce qui, selon nos expériences en la matière est vrai et se vérifie souvent. Cependant, il faut aussi chercher les insuffisances dans le fonctionnement des organismes, dans les budgets insuffisants qui leurs sont accordés, dans les qualifications et les formations des intervenants.

Les cultures institutionnelle et industrielle du Québec

Pour ce qui concerne la formation interculturelle, antiraciste, antidiscriminatoire et anti stigmatisation, elle est plus que nécessaire. Elle ne doit pas se limiter à ces aspects mais elle doit être étendue à celles des intervenantes et intervenants de première ligne et aux praticiennes et praticiens des secteurs publics.

Elle devrait aussi couvrir un paramètre qui n'a jamais été pris en considération et pourtant il est crucial pour aider à une meilleure prise en charge des futurs employés des institutions, des entreprises et des organisations, il s'agit des cultures institutionnelle et industrielle du Québec. Certes, il faut la généraliser aux gestionnaires et **procéder aux évaluations des contenus de formation**, des stratégies d'implantation et des approches les plus porteuses mais aussi offrir des formations aux formateurs intéressés.

Dans la même perspective, il faut reconnaître que le constat général est bien ficelé et les questionnements sont précis mais tous restent sans réponse. Il résume parfaitement la situation des exclus du marché du travail et ceux qui sont sous-utilisés, payés au minimum garanti malgré leurs qualifications, leurs expériences et leurs compétences.



Dire qu'en "***milieu de travail, la diversité nécessite parfois des adaptations et la mise en place de pratiques de gestion de la diversité***" c'est se tromper dans l'analyse puisque cela ne semble pas être aisé à mettre en œuvre sans quoi des pistes de travail auraient émergé au lieu d'un nième questionnement.

Ce qu'elle omet de mettre en exergue c'est que ce sont aux personnes (des deux côtés) à s'adapter et non pas aux organisations de le faire.

Prise de conscience : Une stratégie d'insertion socioprofessionnelle et de gestion des carrières des personnes immigrantes.

Depuis deux décennies, il est question de faire prendre conscience à tous ceux qui s'intéressent à l'intégration des personnes immigrantes que leur "***potentiel peut et doit contribuer à la rentabilité des institutions, des organisations industrielles, des entreprises et de manière plus globale de l'économie du Québec***", néanmoins et dans les faits, des obstacles à leur insertion socioprofessionnelle et leur maintien en emploi foisonnent et souvent sont redondants. Beaucoup relèvent de préjugés, de fausses présomptions et quelques fois d'un ethnocentrisme inapproprié qui deviennent des barrières sociales. Ils finissent par se transformer en des "***entraves visibles et invariables***".

Pour faire disparaître ces obstacles ou tout au moins et dans une première étape les réduire, il est nécessaire mais pas forcément suffisant, de concevoir et d'intégrer dans les programmes globaux de gestion des ressources humaines du Québec "***une stratégie de l'insertion socioprofessionnelle et de gestion des carrières des personnes immigrantes***".

Beaucoup nous répondrons que cela existe déjà et que des universités ont développé des cours à cet effet. Nous répliquons que cette stratégie est incomplète par bien des aspects. Par exemple, elle ne tient pas compte des qualifications académiques initiales, des compétences, des expériences professionnelles et des potentiels des immigrants à les mettre à jour, à les développer et surtout à les mettre en pratique. En quelques mots à les capitaliser pour en faire des clés du succès. Pour cela réussit-il ailleurs et pas au Québec ?



Il se n'agit ni plus ni moins que de **réfléchir à une dynamique opérationnelle et efficiente d'insertion professionnelle**. Si cette prise de conscience produit déjà des effets positifs, tel **qu'un emploi pour chaque nouvel arrivant**, il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui encore pour des causes liées à l'adaptation à des changements parfois mineurs, d'attitudes culturelles, de relations interpersonnelles détachées ou réservées, de dispositions nouvelles pour des apprentissages nouveaux, le recrutement et le maintien en emploi des personnes immigrantes continue d'être ressenti comme étant problématique au sein d'une même organisation.

La bonne volonté et les bonnes pratiques d'une équipe de professionnels dévoués sont susceptibles de se heurter à l'indifférence ou l'incohérence de nombre de décisions prises par des décideurs manquant de perspicacité mais aussi aux difficultés d'adaptation des candidats et autres employés, à la méconnaissance de leurs compétences, leurs habiletés, leurs capacités de travail dans un environnement industriel tout à fait différent des organisations qu'ils ont connu dans leur pays de provenance. Il faut savoir que les cultures industrielles ne sont pas les mêmes partout.

Une insertion socioprofessionnelle intelligemment pensée et mise en œuvre

Les entreprises québécoises, pour celles qui se sont impliquées, ont aidé grandement à la réalisation des rêves de bien des immigrants venus de partout ailleurs dans le monde. Elles ont participé et accompli la part qui leur revient en matière d'insertion socioprofessionnelle et ont facilité leur intégration socioculturelle.

En recrutant les immigrants et en favorisant leur maintien en emploi elles font partie de ces organisations structurantes qui depuis plus de deux décennies participent à la cohésion collective de la société et la stimulation du **"Bien Vivre Ensemble"**. Mais, toutes proportions gardées, cela ne répond pas entièrement aux attentes de contingents entiers d'immigrants anciens et nouveaux parce que depuis quelques années ce sont des pans entiers de la société québécoise qui sont interpellés par leurs croyances religieuses, leurs origines, leurs ethnies au lieu de l'être en tant que citoyens. Il s'agit là, de sujétions à l'insertion socioprofessionnelle et à l'intégration socioculturelle des nouveaux arrivants et des immigrants plus anciens et nous ne pouvons que déplorer cet état de fait.



Ajouté aux expériences malheureuses déjà observées et largement documentées par les chercheurs et autres analystes du monde du travail et de la société, ces nouvelles appellations gênent encore plus l'efficacité des politiques d'emploi et de maintien en emploi des immigrants essentiellement ceux en provenance d'Afrique du Nord du Nord et de l'Ouest.

Comme nous l'abordions plus haut, un grand nombre de nos membres ont relevé des résistances liées aux stéréotypes, aux préjugés, à l'ethnocentrisme pour ne pas parler de racisme, lesquels - quoi que certains en disent - perdurent et sont difficilement annihilables. En général, ce qui est, entre-autres, invoqué, par les employeurs afin de maintenir éloignés ces demandeurs d'emplois, ce sont : ***le manque d'expérience québécoise, les compétences spécifiques nécessaires et suffisantes sans jamais les préciser, l'attitude et la capacité d'adaptation rapide, le manque d'efficacité...*** En d'autres termes, ce qui est reproché à ces chercheurs d'emploi c'est leur méconnaissance des cultures institutionnelles, industrielles et de manière globale organisationnelles du monde du travail du Québec.

Afin d'y remédier nous suggérons le développement d'une **Insertion Socioprofessionnelle Intelligente des Immigrants (ISII)**. Elle consistera en premier lieu à consolider les apprentissages sur l'histoire, la culture, le monde du travail au Québec. Programme, déjà pratiqué partiellement sur 24 heures, juste après l'arrivée de l'immigrant, et offert par le Ministère de l'Immigration, de l'Inclusion et de la Diversité (MIDI).

Ce programme devra être immédiatement suivi d'un travail d'orientation qui consistera en la réalisation d'un **bilan de compétences et d'expériences** avec des recommandations pour les emplois pertinents vers lesquels sera orienté l'immigrant. Cela donnera du travail aux conseillers en orientation professionnelle mais ce sera faire œuvre utile pour toute la société et facilitera l'intégration socioculturelle.

Gestion du recrutement des personnes immigrantes

Qu'on ne s'y trompe pas, la **Gestion du Recrutement des Personnes Immigrantes (GRPI)** en entreprise et par les autres institutions n'est que la première étape visant à l'insertion socioprofessionnelle de ces personnes dès leur installation au Québec.



Si une société inclusive est celle qui permet à chacun de participer pleinement à la vie de la société, la nouvelle politique, que nous discutons aujourd'hui, est à notre humble avis loin de répondre aux attentes et exigences de la société Québécoise. Il est vrai qu'il existe tout un programme d'accompagnement et d'inclusion des personnes immigrantes cependant, force est de constater qu'il s'agit beaucoup plus d'un défi que d'une nécessité.

Condition humaine

Après les quelques années durant lesquelles les préjugés et les stéréotypes concernant les immigrants, principalement originaires d'Afrique du Nord et de l'Ouest se sont renforcés, il a été grandement établi qu'ils sont tenus à distance du marché du travail et ne leur restent pour vivre dans la précarité et, presque l'illégalité que, le **Bien Être Social (BES)**.

Alors, deux questions complémentaires nous interpellent :

- Verra-t-on avec ce nouveau projet de loi des actions, œuvre, d'institutions et de personnes qui les feront sortir du BES afin qu'ils mettent au service de la société leurs potentiels, leurs expériences et leurs compétences ?
- Quel seraient les moyens à mettre en pratique pour que dans un proche avenir leur insertion professionnelle devienne un outil de leur intégration culturelle ?

Personne n'ignore que les personnes originaires d'Afrique du Nord et de l'Ouest en situation de non-emploi représentent selon Statistiques Canada entre 18 et 27 % de la population québécoise. Bien entendu par des écritures statistiques tout est fait pour le réduire mais personne n'est dupe. Les temps changent. Les immigrants changent et ils nous somment d'agir vite et bien. C'est un sujet qui vaut la peine d'être analysé, discuté et déconstruit pour mieux trouver les solutions idoines.

Face aux incertitudes et aux dangers qui impriment de nouvelles configurations à la agrégation sociale, les questionnements anxiogènes sur l'appauvrissement des classes moyennes et leur précarisation, le chômage, les inégalités croissantes, pourquoi l'emploi des immigrants ne deviendrait-il pas un phare de guidance et d'orientation du monde du travail ?

Nous sommes venus au Canada et au Québec pour être des citoyens à part entière. Projet de loi 77



Un statut de ressortissant étranger,

Un statut d'immigrant ou un statut de citoyen

Demandons-nous si la société d'accueil est prête à envisager la situation du non-emploi des immigrants comme une besace visible de personnes qui vivent seulement à son crochet et ne feront jamais partie du corps et que leur place est pérenne ?

La Société Québécoise est appelée à se renouveler en permanence les immigrants sans emploi deviendront-ils une question centrale redondante qui sera traitée, examinée, discutée etc... lors de séminaires, de colloques, de conférences etc... ?

Le statut de l'immigrant, son groupe ethnique et son espace de vie

La nouvelle politique de l'immigration nous dit :

“la cohabitation harmonieuse et durable dans les milieux de vie, il est proposée une définition selon laquelle les espaces communs, où les personnes interagissent et ont des échanges, sont de première importance pour permettre la participation et la contribution de chaque personne en toute équité et sécurité.

À cet égard, l'implication des personnes œuvrant dans les milieux communautaires et associatifs est déterminante, ainsi que la concertation locale et régionale afin de s'assurer que les services publics soient adaptés aux réalités des régions et des villes, ces dernières s'imposant comme des lieux névralgiques où se jouent les transformations culturelles et politiques accompagnant les migrations contemporaines².

Si nous évoquons le statut de l'immigrant, c'est parce que pour nous l'identité de l'immigrant est un acquis aussi fragile que fort qu'il n'y paraît. Admettons donc d'une part cette fragilité qui est si proche de nous, de vous et de tous. Elle ne fait que révéler objectivement un aspect de ses particularités. Elle offre en même temps l'opportunité pour chacun d'accepter la part d'étrangeté qui est la sienne. D'autre part, l'immigrant, qui est arrivé au Québec depuis plus de quarante ans, incite à repenser ce que furent les premiers pionniers de ce Québec ouvert à l'innovation, à la créativité, à l'intelligence collective et à sa force édifiatrice d'un pays riche non pas seulement par ses ressources naturelles mais aussi par ses femmes et ses hommes qui savent relever les défis qui se présente à eux en tout temps.

² Annick GERMAIN, « Une ville inclusive est-elle une ville sans exclusion ? Lorsque la diversité vivifie ou fatigue... », dans *Le développement d'institutions inclusives en contexte de diversité*, sous la dir. de Marie MCANDREW, Maryse POTVIN et Corina BORRI-ANADON, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 27-43.



On ne résiste pas à la tentation de paraphraser cette belle et solide pensée, selon laquelle ***l'immigrant force l'organisation industrielle à adapter, à s'adapter et, si besoin est, à repenser le management des ressources humaines.*** Cependant, au moment où la mondialisation abat, partout dans le monde, les frontières qui séparent non seulement les territoires aux points cardinaux pour rapprocher les peuples, les ethnies, les groupes sociaux, les individus, etc. voilà que nous observons que des leaders politiques cherchent des auxiliaires, des assistants et des associés issus des communautés qui les aideraient à les maintenir dans des poches de rétention en créant de nouvelles frontières à la fois invisibles et tangibles.

Par conséquent, nous demandons encore une fois, l'objectif n'est-il pas, de toujours, maintenir la domination sur les plus vulnérables, les plus faibles et les plus fragiles ?

Nous le disons et nous le soutenons, c'est en favorisant l'éclosion de divers espaces distincts composés d'ethnies spécifiques que les disparités sont augmentées au lieu de se réduire. Ce sont des poches sociales où la fragilité des individus et des familles sera la plus visible, ou les inégalités économiques seront plus criardes. Ce sont elles qui seront reproduites parce que ce sont les schémas des pays d'origine qui seront importés et imposés à des immigrants et surtout à des immigrantes qui ont quittés ces mêmes pays pour vivre librement en tant que citoyens et citoyennes au même titre que tous les autres.

Sans être provocateur, nous osons les réflexions suivantes :

1. Par exemple, une fois que le Petit Maghreb sera considéré comme territoire spécifique, ainsi que le sont les réserves Amérindiennes, aurons-nous le droit de le quitter pour aller nous installer ailleurs ou bien nous dira t'on vous êtes Nord Africains il vous faudra un visa pour vous rendre en Estrie ou en Mauricie ou encore dans les autres quartiers de Montréal ?
2. Si ce territoire est officiellement délimité verra t'on les médecins, qui font le taxi, exercer pour notre seule santé comme le sont déjà - et parce que nous avons un grand respect nous ne voulons point faire une comparaison qui serait mal interprétée - les boucheries, les boulangeries, les cafés maures, etc. ?
3. Si ce territoire est délimité officiellement va t'on nous refuser d'élire nos représentants ?
4. Va-t-on nous demander de constituer un deuxième collège ?



La «frontière» si chère à John Fitzgerald Kennedy. Il y a, dans ce mot, une idée d'opposition, de différence.

En procédant ainsi, il y a comme la mise en œuvre d'une politique de gestion de plusieurs ensembles, plusieurs groupes, plusieurs congrégations, plusieurs agrégats de personnes de cultures, d'origines, de religion partagée ou non, etc., c'est parce que **'Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion'** propose des statuts différents à chacune de ces tribus avec des combinaisons qui favorisent, disons-le sans détours, le communautarisme.

Bien entendu il est question de réseaux qui veilleraient à réduire les disparités lorsque les services publics seront sollicités mais ce sont surtout la domination de certains sur d'autres qui sera reconduite au Québec pendant que les moins favorisés habiteront un statut de précarité pérenne

Le communautarisme que l'on tente de nous vendre sous l'emballage de l'inclusion et du réseautage et nous le savons tous, sauf si nous voulons l'ignorer, qu'il est une négation de l'idée même de citoyenneté. Sinon, qui peut admettre en toute objectivité que ce type d'organisation n'est pas à caractère social mais à caractère politique ?

Nous sommes partisans de celles et ceux qui considèrent qu'il faut accorder une attention particulière à tous les citoyens d'un pays ou d'une nation, afin que chacun se sente représenté, afin que chacun bénéficie des mêmes droits et que chacun accepte de se soumettre aux mêmes obligations. Sans ces principes il ne peut y avoir ni égalité ni équité entre les citoyennes et les citoyens, or ce projet de loi introduit de manière indirecte une séparation entre **"Le ressortissant étranger qui arrive au Québec pour devenir, après une période de temps limitée, citoyen Canadien et l'immigrant accepté comme résident permanent.**

A qui ce ressortissant étranger va-t-il s'identifier ?"

Les institutions du Québec sont suffisantes et fonctionnent correctement depuis au moins une cinquantaine d'années que ce soit au niveau municipal, provincial (et même celles qui sont à statut fédéral) pourquoi alors faut-il rajouter des organisations à caractères religieux, identitaires, et ethniques ?



Nous ne sommes pas contre le fait de délimiter les espaces démocratiques pour les uns et pour les autres. Mais de quel droit une personne qui se trouverait dans un espace, délimité par plusieurs frontières peut-elle décider qu'une autre personne, qui ne serait pas dans cette espace, donc de l'autre côté d'une des frontières est différente et ainsi subir les pires outrages ?

Ce sont les communautaristes au nom de l'inter culturalisme spécifique qui se barricadent derrière des frontières, avec l'assentiment de certains politiciens et autres érudits garants d'une démocratie hybride, qui empêchent les convergences et les synergies. Les inters culturalistes spécifiques sont les champions de l'ostracisme et des idées rétrogrades qu'ils tentent de faire accepter comme étant des lois, des règles, des principes conservateurs.

Nous voyons ce projet comme une « distribution » à quatre, avec un ensemble de territoires qui vivent les uns à côté des autres sans se toucher et où quelques-uns pourraient se déplacer à la place des autres.

Nous voyons des frontières séparant ces territoires : ce sont donc des lignes virtuelles qui empêchent le mélange, l'agrégation, l'homogénéité et bien entendu l'intégration que nous préférons de loin à l'inclusion.

- 1) Est-ce là le Québec que configure ce nouveau projet de loi résultat des discussions sur la nouvelle politique d'immigration ?
- 2) Est-ce ce que nous voulons créer des espaces et des territoires indépendants les uns des autres mais répondant à une organisation hiérarchisée ?
- 3) Est-ce que l'on veut nous dire vos droits et devoirs sont identiques d'un côté comme de l'autre mais restez chez vous ce sera préférable ?

En fait, nous savons qu'un mur n'est pas nécessaire pour créer une frontière mais mettre en avant une différence est suffisant. Là où le bât blesse, c'est quand cette différence est à l'origine d'inégalités.



Pourquoi un côté de la frontière serait meilleur que l'autre ?

Nous avons la nette impression que la singularisation des communautés, des ethnies, des groupes communautaires, des ensembles culturels est une volonté de morcèlement de la grande Nation québécoise en devenir. C'est la mise en place de frontières entre des groupes de personnes pour les empêcher de se rapprocher et s'ils veulent le faire il faudra des autorisations de transferts et de mobilité.

- Parce que tôt ou tard la question qui fâche se posera : **Pouvons-nous franchir cette limite en toute légalité ?**
- Et une autre subsidiaire demandera si le fait de franchir une frontière fait de nous un clandestin ?

Si la réponse est affirmative c'est une frontière.

Sinon, comment peut-on la considérer comme une simple limite : Administrative, folklorique, culturelle, religieuse ?

Il s'agit ni plus ni moins que d'une partition. Nous avons le quartier des Italiens et des Maghrébins, celui des Asiatiques, celui des Juifs, celui des Autochtones, celui des Anglophones et bien entendu celui des Libanais et des Syriens, celui des Québécois... il reste à créer ceux des Musulmans, des autres Chrétiens, ainsi que ceux des Latinos, des caribéens et ainsi de suite.

CONCLUSION

Au moment où le monde se débarrasse de ses frontières le Québec se lance dans l'érection de barrières, barrières certes virtuelles mais des barrières malgré tout. Comme s'il fallait se protéger d'un danger imminent et éminemment risqué. Au moment où il faut réfléchir et rechercher des facteurs de convergences et des principes fédérateurs de toutes les communautés jusqu'à obtenir une belle entité on les caractérise pour mieux les isoler et on ose parler d'inclusion.

Ce qui importe le plus c'est *"comme citoyen et seulement comme citoyen, pénétrer l'espace circonscrit, c'est considéré ce qui s'y passe. Il s'agit d'une obligation, d'un devoir pour tout un chacun de définir et de participer à la définition des règles de vie collectives et établies dans un intérêt commun à tous.*



C'est franchir la frontière et passer le mur pour accéder à l'espace de l'autre comme citoyen non pas comme religieux, latino, maghrébin, etc. sans que cela ne soit perçu comme une intrusion. C'est seulement ainsi que se signe le pacte démocratique tout en partageant le pouvoir avec les autres. »

En venant au Canada et spécifiquement au Québec nous avons acquis le droit du sol qui régit toute démocratie véritable. A partir du moment où nous l'avons fait nous avons accédé à un territoire, une province, un pays possédant des institutions bien établies qui peuvent faire l'objet de changements parfois majeurs parfois tout à fait mineurs et nous nous devons de participer à part entière, c'est-à-dire à part égale, à la vie de la collectivité. Et ça, c'est la démocratie.

Nous ajouterons avant de conclure que le premier pas de la démocratie est symbolisé au niveau local et non pas au niveau d'un groupe ethnique. Si le pouvoir est détenu par une poignée d'hommes, par quelques représentants à la solde des grandes fortunes ou d'une communauté religieuse particulière, ou de n'importe lequel des lobbies qui sévissent de nos jours, c'est qu'il n'appartient pas à tous. En ce sens, la démocratie est le pouvoir immanent de chacun, de chaque citoyen qui dans l'intérêt d'un pouvoir collectif, propose et instaure les règles morales, sociales et politiques de l'endroit où il vit. C'est dire que si ce projet de loi trace les contours d'une modification du certificat de sélection du Québec et modifie les bassins de provenance des immigrants francophones qui seront pour les meilleurs aspirés par les autres pays francophones.



Recommandations

1. Développer une philosophie du “Bien vivre Ensemble” et du “Vivre en bonne intelligence”
2. Mettre en œuvre des programmes d'apprentissages des cultures institutionnelle et industrielle du Québec. La généraliser aux gestionnaires et procéder aux évaluations des contenus de formation, des stratégies d'implantation et des approches les plus porteuses mais aussi offrir des formations aux formateurs intéressés
3. Réfléchir et mettre en œuvre une stratégie d'insertion socioprofessionnelle et de gestion des carrières des personnes immigrantes
4. Réfléchir et développer une insertion socioprofessionnelle intelligemment pensée et mise en œuvre
5. Initier et pratiquer un travail d'orientation qui consistera en la réalisation d'un bilan de compétences et d'expériences pour chaque nouvel arrivant
6. Lancer une Gestion du Recrutement des Personnes Immigrantes (GRPI) en entreprise et par les autres institutions tout en les complétant par des mécanismes d'insertion socioprofessionnelle de ces personnes dès leur installation au Québec